

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3005

27 décembre 2007

SOMMAIRE

Alima S.à r.l.	144212	Fern IV S. à r.l.	144238
Alphacar G.m.b.H	144208	Fern IV S. à r.l.	144238
Amléd S.A.	144226	GMT (Media Mail) S.à r.l.	144236
Asterion S.à r.l.	144197	Hawayen Homes S.C.I.	144213
Auberge Petite Suisse S.à r.l.	144227	Hoedus S.à r.l.	144214
B.A.U. - Bureau d'Architecture Urbaine	144233	Icopal Holdings S.à r.l.	144229
Bavarian Building Management Holding S.A.	144214	Immobilière BIG S.à r.l.	144233
Bavarian Building Management Holding S.A.	144225	Indigems Finance S.A.	144195
Bavarian Building Management Holding S.A.	144225	Inmer Investments Sp.z o.o. Luxembourg Branch	144240
Bavarian Building Management Holding S.A.	144226	Jocemi S.à r.l.	144210
Bavarian Building Management Holding S.A.	144214	Kichenstudio Krein S. à r.l.	144210
Bavarian Building Management Holding S.A.	144214	Laucath S.A.	144235
Bavarian Building Management Holding S.A.	144226	Laucath S.A.	144236
Belux S.à r.l.	144211	Life Invest S.A.	144196
Berlin (Bridge) S.à r.l.	144195	Logix II S.à r.l.	144239
Bici-Tec S.à r.l.	144209	Logix I S.à r.l.	144238
Café Lopes S.à r.l.	144196	Logix IV S.à r.l.	144239
Café Lopes S.à r.l.	144195	Logix V S.à r.l.	144239
Centurion Europe	144213	Medialux G.m.b.H	144195
Constructions Luxembourgeoises K-Home	144233	Medialux G.m.b.H	144207
Electro-KW	144234	Medialux G.m.b.H	144209
Euro-Thermic S.A.	144210	Medialux G.m.b.H	144209
FAUTSCH & DUPREZ S.A. - Electricité générale et industrielle	144227	Medialux G.m.b.H	144208
Fern GP S. à r.l.	144237	Medialux G.m.b.H	144208
Fern GP S. à r.l.	144237	Medialux G.m.b.H	144208
Fern III S. à r.l.	144236	Medialux G.m.b.H	144208
Fern III S. à r.l.	144237	Medialux G.m.b.H	144207
Fern II S. à r.l.	144238	Medialux G.m.b.H	144196
		Medialux G.m.b.H	144197
		Pan-European Business Solutions S. à r.l.	144211
		Peltana G.m.b.H.	144209
		Quintus Investment S.A.	144235
		Restaurant Cavaco S. à r.l.	144211
		R.IX S.à r.l.	144226
		Schaefer Vic Sàrl	144211
		Shoe & Keys S.à r.l.	144211

Société Financière d'Investissement FI-NINVEST	144235	Toys Market - Schmëtt S.A.	144228
Sorille S.A.	144212	Veiner Bakes S.à r.l.	144235
Sorille S.A.	144212	Vetshop S.A.	144212
TAG Heuer International S.A.	144213	Voyages Unsen S.A.	144227
The Big Worldmarket S.A.	144228	World Technology Systems S.A.	144228
Thill Sàrl	144210	Wullmaart-Pommerlach S.A.	144234
Toys Market-Pommerlach SA	144234	Wullmaart-Pommerlach S.A.	144234
Toys Market-Pommerlach SA	144229	Wullmaart-Schmëtt SA	144228

Berlin (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.989.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.220.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 15 novembre 2007 que:

- Monsieur David N. Brooks a démissionné de son mandat de gérant catégorie B;
- Monsieur David Stiepleman, Avocat, demeurant à 1209 Post Road, Scarsdale, NY 10583, USA, est nommé gérant catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007141501/7801/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04463. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070160530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Indigems Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.909.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2007

Commissaire aux Comptes

L'assemblée accepte la démission de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme ayant son siège social au 5, bd de la Foire à L-1528 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société et décide de nommer Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant à 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007142547/750/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05201. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070161371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Medialux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 20.537.

—
Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142550/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00289. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Café Lopes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 78, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 74.342.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège le 1^{er} octobre 2004

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

Monsieur Coelho Lopes Valdemar, demeurant à L-1915 Luxembourg, 39, rue Lamormesnil
Est présent et, représente l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité des voix la décision suivante:
Le siège social de la société est transféré à partir du 1^{er} octobre 2004 au 78, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.
- Le changement est accepté pour la société par l'associé unique.

Signature.

Référence de publication: 2007142548/1513/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070165085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Café Lopes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 21, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 74.342.

Assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège à Luxembourg le 6 mars 2003

Il résulte de la liste de présence que l'associé unique:

- Monsieur Valdemar Coelho Lopes, demeurant à L-1915 Luxembourg, 39, rue Lamormesnil

Est présent et, représente l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

- Monsieur Valdemar Coelho Lopes, demeurant à L-1915 Luxembourg, 39, rue Lamormesnil est nommé gérant technique pour la société CAFE LOPES SARL, en remplacement de Monsieur Rui Pedro Matias Lopes démissionnaire.

- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de Monsieur Valdemar Coelho Lopes.

Signature.

Référence de publication: 2007142549/1513/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2003, réf. LSO-AC03378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070165091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Medialux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 20.537.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142551/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00268. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Life Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 106.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour LIFE INVEST S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007143612/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08594. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Medialux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 20.537.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142552/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00271. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Asterion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.977.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of November.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Fredrik Naslund, born in Själevad (Sweden) on 7 May 1971, residing at Stockrosvägen 7, SE-181 61 Lidingo, Sweden.

The founder is here represented by Mrs Ingrid Moinet, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 7 2007

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following articles of association of a «société à responsabilité limitée» which it declares to hereby incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» (limited liability company) (the «Company»), governed by the present articles of incorporation and Luxembourg law, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole shareholder, such shareholder exercises the powers devolved to the general meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is ASTERION S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at fifty seven thousand five hundred euro (EUR 57,500.-), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one hundred (100) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), one hundred (100) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred (100) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), one hundred (100) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), one hundred (100) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), one hundred (100) class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), one hundred (100) class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), one hundred (100) class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), one hundred (100) class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, (the «Preferred Shares» and together with the Ordinary Shares, the «shares»)), being a total of one thousand one hundred fifty (1,150) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

Art. 9. Each share carries one vote and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present articles, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10.

10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Preferred Shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Preferred Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Preferred Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2007 Interim Accounts (the «Class A Period»);

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2008 Interim Accounts (the «Class B Period»);

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2009 Interim Accounts (the «Class C Period»);

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2010 Interim Accounts (the «Class D Period»);

10.3.5 The Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2011 Interim Accounts (the «Class E Period»);

10.3.6 The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2012 Interim Accounts (the «Class F Period»);

10.3.7 The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2013 Interim Accounts (the «Class G Period»);

10.3.8 The Period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2014 Interim Accounts (the «Class H Period»); and

10.3.9 The Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2015 Interim Accounts (the «Class I Period»);

10.3.10 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year-end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.9 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share calculated as follows: (i) nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount (ii) divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or the unanimous decision at a general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority of shareholders representing at least the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg at such places as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Art. 22. Definitions.

Class A Interim 2007 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

Class B Interim 2008 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

Class C Interim 2009 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

Class D Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

Class E Interim 2011 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares

Class F Interim 2012 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

Class G Interim 2013 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

Class H Interim 2014 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares

Class I Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 1,150 (one thousand one hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr Fredrik Naslund, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 57,500.- (fifty seven thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,600.- (thousand six hundred euro).

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration:

- Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

- Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

- Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fredrik Naslund, né à Själevad (Suède) le 7 mai 1971, résidant au 7, Stockrosvägen, SE-181 61 Lidingo, Suède.

Fondateur ici représenté par Madame Ingrid Moinet en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 7 novembre 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera ASTERION S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital de la Société est de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B») cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, («les Parts Sociales Préférentielles») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «parts sociales»), étant un total de mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 10.

10.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale Préférentielle de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur prorata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts.

10.3.1. La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2007 (la «Période Classe A»).

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2008 (la «Période Classe B»).

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2009 (la «Période Classe C»);

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2010 (la «Période Classe D»).

10.3.5 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe E est la période débutant le jour après la Période Classe D et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe E 2011 (la «Période Classe E»).

10.3.6 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe F est la période débutant le jour après la Période Classe E et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F 2012 (la «Période Classe F»).

10.3.7 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe G est la période débutant le jour après la Période Classe F et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G 2013 (la «Période Classe G»).

10.3.8 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe H est la période débutant le jour après la Période Classe G et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe H 2014 (la «Période Classe H»).

10.3.9 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe I est la période débutant le jour après la Période Classe H et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I 2015 (la «Période Classe I»).

10.3.10 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.9 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront la Valeur d'Annulation par Part calculée de la façon suivante: (i) valeur nominale par Part Sociale Préférentielle à annuler plus Montant Disponible (ii) divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou à la décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque

gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisant sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserves légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 22. Définitions.

Comptes Intérimaires 2007 Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A

Comptes Intérimaires 2008 Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B

Comptes Intérimaires 2009 Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C

Comptes Intérimaires 2010 Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D

Comptes Intérimaires 2011 Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe E

Comptes Intérimaires 2012 Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe F

Comptes Intérimaires 2013 Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe G

Comptes Intérimaires 2014 Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe H

Comptes Intérimaires 2015 Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe I

Période de Classe ou Période Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toutes prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant)

Comptes Intérimaires Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente

Date Comptable Intérimaire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 1.150 (mille cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Fredrik Naslund, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 57.500,- (cinquante-sept mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée

- Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

- Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

- Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Class A).

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: I. Moinet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, LAC/2007/37085. — Reçu 575 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007143830/5770/582.

(070167109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Medialux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 20.537.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142553/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00273. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Medialux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 20.537.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142554/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00265. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Medialux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 20.537.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142555/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00267. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Alphacar G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 22, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 21.942.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 22 novembre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

A déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

ALPHACAR SARL dont le siège social était à L-1490 Luxembourg, 22, rue d'Épernay, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Maître Y. Wagener

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007142625/7992/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00341. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Medialux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 20.537.

Le bilan au 31 décembre 1997 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142556/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00279. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Medialux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 20.537.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142557/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00287. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Medialux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 20.537.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142558/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00280. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Peltana G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 22, rue d'Eprenay.

R.C.S. Luxembourg B 20.551.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 22 novembre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

A déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

PELTANA G.m.b.H. dont le siège social était à L-1490 Luxembourg, 22, rue d'Eprenay, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Maître Y. Wagener

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007142626/7992/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00337. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Medialux G.m.b.H, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 20.537.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007142559/5464/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00284. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Bici-Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 7, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 121.768.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142578/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Euro-Thermic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3910 Mondercange, 3, rue des Bois.

R.C.S. Luxembourg B 48.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142581/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Thill Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 80, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 42.425.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142584/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Kichenstudio Krein S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 84.742.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142587/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Jocemi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 59, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 103.481.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142590/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

PEBS S. à r.l., Paneuropean Business Solutions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 115.618.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142593/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04786. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Shoe & Keys S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 46, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 112.672.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142595/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04788. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Schaefer Vic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4987 Sanem, 18, Quartier de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 51.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142603/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Restaurant Cavaco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 4, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 114.193.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142606/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Belux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 100, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 63.387.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142608/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04795. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Vetshop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 4, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 21.900.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007142620/612/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04815. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Alima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 22.537.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143054/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02070. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070166508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Sorille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.877.

Le bilan de la société au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007142621/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06977. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070164564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Sorille S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.877.

Le bilan de la société au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007142622/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06980. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Centurion Europe, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 129.104.

Extrait des résolutions adoptées par les gérants de la Société en date du 1^{er} octobre 2007

Est confirmé le transfert du siège social de 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg à partir du 15 novembre 2007.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour extrait conforme

CROWN CORPORATE SERVICES

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007142623/2249/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2007.

TAG Heuer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 52.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007143610/231/14.

(070166392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Hawayen Homes S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8315 Olm, 6, Op der Wiss.

R.C.S. Luxembourg E 1.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître J. Seckler

Notaire

Pour Maître J. Seckler

M. Goeres

Référence de publication: 2007142627/231/16.

(070165220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Bavarian Building Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 11, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 71.508.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT HOLDING SA

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143010/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08531. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Bavarian Building Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 11, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 71.508.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT HOLDING SA

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143011/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08564. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Bavarian Building Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 71.508.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143035/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08523. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Hoedus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.974.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of November.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Robert Andreen, company director, born in Gamlestad on February 5, 1943, residing at Strandvägen 37, SE-114 56 Stockholm, Sweden.

The founder is here represented by Mrs Ingrid Moinet, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 15, 2007

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following articles of association of a «société à responsabilité limitée» which it declares to hereby incorporate.

Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» (limited liability company) (the «Company»), governed by the present articles of incorporation and Luxembourg law, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole shareholder, such shareholder exercises the powers devolved to the general meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is HOEDUS S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at fifty seven thousand five hundred euro (EUR 57,500.-), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one hundred (100) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), one hundred (100) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred (100)

class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), one hundred (100) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), one hundred (100) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), one hundred (100) class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), one hundred (100) class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), one hundred (100) class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), one hundred (100) class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares», and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, (the «Preferred Shares» and together with the Ordinary Shares, the «shares»)), being a total of one thousand one hundred fifty (1,150) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

Art. 9. Each share carries one vote and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present articles, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10.

10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Preferred Shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Preferred Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Preferred Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2007 Interim Accounts (the «Class A Period»);

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2008 Interim Accounts (the «Class B Period»);

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2009 Interim Accounts (the «Class C Period»);

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2010 Interim Accounts (the «Class D Period»);

10.3.5 The Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2011 Interim Accounts (the «Class E Period»);

10.3.6 The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2012 Interim Accounts (the «Class F Period»);

10.3.7 The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2013 Interim Accounts (the «Class G Period»);

10.3.8 The Period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2014 Interim Accounts (the «Class H Period»); and

10.3.9 The Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2015 Interim Accounts (the «Class I Period»);

10.3.10 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year-end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.9 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share calculated as follows: (i) nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount (ii) divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or the unanimous decision at a general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority of shareholders representing at least the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg at such places as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Art. 22. Definitions.

Class A Interim 2007 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

Class B Interim 2008 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

Class C Interim 2009 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

Class D Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

Class E Interim 2011 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares

Class F Interim 2012 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

Class G Interim 2013 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

Class H Interim 2014 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares

Class I Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - payment

All the 1,150 (one thousand one hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr Robert Andreen, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 57,500.- (fifty-seven thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,600.- (thousand six hundred euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration:

- Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

- Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

- Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Robert Andreen, associé, né à Gamlestad, le 5 février 1943, résidant à Standvägen 37, SE-114 56 Stockholm, Suède.

Fondateur ici représenté par Madame Ingrid Moinet en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 15 novembre 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera HOEDUS S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital de la Société est de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B») cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»).

D)), cent (100) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, («les Parts Sociales Préférentielles») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «parts sociales»), étant un total de mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 10.

10.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale Préférentielle de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur prorata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts

10.3.1 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2007 (la «Période Classe A»);

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2008 (la «Période Classe B»);

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2009 (la «Période Classe C»);

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2010 (la «Période Classe D»);

10.3.5 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe E est la période débutant le jour après la Période Classe D et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe E 2011 (la «Période Classe E»);

10.3.6 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe F est la période débutant le jour après la Période Classe E et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F 2012 (la «Période Classe F»);

10.3.7 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe G est la période débutant le jour après la Période Classe F et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G 2013 (la «Période Classe G»);

10.3.8 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe H est la période débutant le jour après la Période Classe G et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe H 2014 (la «Période Classe H»);

10.3.9 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe I est la période débutant le jour après la Période Classe H et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I 2015 (la «Période Classe I»);

10.3.10 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe

concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.9 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront la Valeur d'Annulation par Part calculée de la façon suivante: (i) valeur nominale par Part Sociale Préférentielle à annuler plus Montant Disponible (ii) divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou à la décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil

de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Class A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisant sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserves légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 22. Définitions.

Comptes Intérimaires 2007 Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A

Comptes Intérimaires 2008 Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B

Comptes Intérimaires 2009 Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C

Comptes Intérimaires 2010 Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D

Comptes Intérimaires 2011 Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe E

Comptes Intérimaires 2012 Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe F

Comptes Intérimaires 2013 Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe G

Comptes Intérimaires 2014 Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe H

Comptes Intérimaires 2015 Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe I

Période de Classe ou Période Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toutes prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant)

Comptes Intérimaires Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente

Date Comptable Intérimaire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 1.150 (mille cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Robert Andreen, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 57.500 (cinquante sept mille cinq cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.600,- (mille six cents euros).

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée

- Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

- Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

- Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Class A).

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: I. Moinet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, LAC/2007/37089. — Reçu 575 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007143834/5770/584.

(070167104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Bavarian Building Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.508.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143036/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08520. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Bavarian Building Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.508.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143038/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08477. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Bavarian Building Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.508.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143044/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08476. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Bavarian Building Management Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.508.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour BAVARIAN BUILDING MANAGEMENT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143046/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08475. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Amled S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.534.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143057/1215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03055. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

R.IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.705.100,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.258.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007143414/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08160. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

FAUTSCH & DUPREZ S.A. - Electricité générale et industrielle, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.891.

—
Réunion du Conseil d'Administration du 7 novembre 2007

L'an deux mille sept, le 7 novembre à 11.00 heures se sont réunis en Conseil d'Administration les soussignés

- Monsieur Manfred Duprez, demeurant à L-9980 Wilwerdange, maison, 43D
- Madame Mäggy Hermann, demeurant à L-9980 Wilwerdange, maison, 43D
- Monsieur Jean-François Schneiders, B-6670 Beho, Watermal, 10

en leur qualité d'administrateurs de la société FAUTSCH & DUPREZ S.A. ELECTRICITE GENERALE ET INDUSTRIELLE avec siège social à L-9542 Wiltz, rue Neuve, 1, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven en date du 6 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil constate que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

Changement du pouvoir de signature de l'administrateur-délégué.

Résolution

- Monsieur Manfred Duprez, maître-électricien, de résidence à Wilwerdange, maison, 43D, administrateur-délégué de la société, aura pouvoir de signature individuelle illimitée.

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix. L'ordre du jour étant épuisé, la réunion a pris fin à 11:15 heures.

Wiltz, le 7 novembre 2007.

M. Duprez / M. Hermann / J.-F. Schneiders.

Référence de publication: 2007143574/591/25.

Enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2007, réf. DSO-CK00338. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Auberge Petite Suisse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6310 Beaufort, 11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 101.174.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143576/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 22 novembre 2007, réf. DSO-CK00181. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Voyages Unsen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8817 Eschette, Rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.688.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143577/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2007, réf. DSO-CK00340. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Wullmaart-Schmëtt SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WULLMAART-SCHMËTT SA

Signature

Référence de publication: 2007143578/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09407. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

World Technology Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 102.148.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

WORLD TECHNOLOGY SYSTEMS S.A.

G. Cousin / M. Dijkerman

Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2007144088/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01361. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

The Big Worldmarket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 36.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THE BIG WORLDMARKET SA.

Signature

Référence de publication: 2007143599/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05582. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Toys Market - Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 104.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOYS MARKET SCHMËTT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143600/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05579. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Toys Market-Pommerlach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOYS MARKET-POMMERLACH SA

Signature

Référence de publication: 2007143601/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05580. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Icopal Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 131.124.

In the year two thousand seven, the twenty-seventh day of July,

Before M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at 6.00 p.m.,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ICOPAL HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on July 20, 2007 pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared ICOPAL EQUITY S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder),

hereby represented by M^e Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 27, 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 77,500.- (seventy-seven thousand five hundred Euro), represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 2,577,500.- (two million five hundred seventy-seven thousand five hundred Euro), by way of the issue of 100,000 (one hundred thousand) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 77,500.- (seventy-seven thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 2,577,500.- (two million five hundred seventy-seven thousand five hundred Euro) represented by 103,100 (one hundred three thousand one hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) by way of the cancellation of 3,100 (three thousand one hundred) shares held by the Company in its share capital subsequent to the contribution by ICOPAL EQUITY S.à r.l. of all its assets and liabilities.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase and decrease of the share capital adopted under items 1. and 3. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAITLAND LUXEMBOURG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 77,500.- (seventy-seven thousand five hundred Euro), represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 2,577,500.- (two million five hundred seventy-seven thousand five hundred Euro), by way of the issue of 100,000 (one hundred thousand) new shares of the Company, having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to 100,000 (one hundred thousand) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as described in the attached balance sheet (the Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate amount of EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Sole Shareholder dated July 27, 2007 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder, which shows that the net asset value of the Assets and Liabilities contributed to the Company is worth at least EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro).

It results furthermore from a certificate dated July 27, 2007, issued by the management of the Sole Shareholder and the Company that:

«1. the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by the Sole Shareholder to the Company are shown on the attached balance sheet as per July 27, 2007;

2. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

3. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

4. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Sole Shareholder.»

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 77,500.- (seventy-seven thousand five hundred Euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 2,577,500.- (two million five hundred seventy-seven thousand five hundred Euro) represented by 103,100 (one hundred three thousand one hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro) by way of the cancellation of 3,100 (three thousand one hundred) shares held by the Company in its share capital subsequent to the contribution of the Assets and Liabilities.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase and decrease in capital, as follows:

	shares
ICOPAL EQUITY S.à r.l.	<u>100,000</u>
Total:	100,000

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's share capital is set at EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand Euro), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares in registered form having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAITLAND LUXEMBOURG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and the cancelled shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 3,500.- Euros.

Capital Duty exemption

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of the Sole Shareholder, a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à 18.00 heures,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ICOPAL HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 20 juillet 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu ICOPAL EQUITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

représentée par Maître Bernard Beerens, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2007,

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.500.000.- (deux millions cinq cent mille euros) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 77.500.- (soixante-dix-sept mille cinq cents euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 2.577.500.- (deux millions cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros), par l'émission de 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus.

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 77.500.- (soixante-dix-sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 2.577.500.- (deux millions cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros) représenté par 103.100 (cent trois mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 2.500.000.- (deux millions cinq cent mille euros) par l'annulation de 3.100 (trois mille cent) parts sociales détenues par la Société dans son capital social suite à l'apport effectué par ICOPAL EQUITY S.à r.l. de tous ses actifs et passifs.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation et la réduction du capital social adoptées aux points 1^{er} et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de MAITLAND LU-

XEMBOURG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) de sorte de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 77.500,- (soixante-dix-sept mille cinq cents euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 2.577.500,- (deux millions cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros), par l'émission de 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire les 100.000 (cent mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et de les libérer par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs décrits dans le bilan ci-joint (les Actifs et Passifs).

L'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société d'un montant total de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) sera affecté au compte capital social de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est documentée par, entre autres, un bilan de l'Associé Unique daté du 27 juillet 2007 et signé pour approbation par la gérance de l'Associé Unique, qui indique que la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société est d'au moins EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros).

Il résulte par ailleurs d'un certificat en date du 27 juillet 2007 émis par la gérance de l'Associé Unique et de la Société que:

«1. les actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par l'Associé Unique à la Société sont indiqués sur le bilan ci-joint à la date du 27 juillet 2007;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société d'après le bilan annexé est évaluée au moins à EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille euros) et depuis la date du bilan aucune modification matérielle n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport effectué à la Société;

3. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par l'Associé Unique et ne sont soumis à aucune restriction ou ne sont grevés d'aucun gage ou lien limitant leur cession ou réduisant leur valeur;

4. toutes les formalités de cession pour le transfert de la propriété juridique des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de l'Associé Unique.»

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 77.500,- (soixante-dix-sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 2.577.500,- (deux millions cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros) représenté par 103.100 (cent trois mille cent) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) par l'annulation de 3.100 (trois mille cent) parts sociales détenues par la Société dans son capital social suite à l'apport des Actifs et Passifs.

L'Associé Unique décide d'enregistrer l'actionnariat dans la Société, en conséquence de l'augmentation et de la réduction de capital, de la manière suivante:

	parts sociales
ICOPAL EQUITY S.à r.l.	100.000
Total:	100.000

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de MAITLAND LUXEMBOURG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 3.500.- euros.

Exonération du droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature se compose de tous les actifs et passifs de l'Associé Unique, d'une société constituée dans l'Union Européenne à une autre société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du paiement du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007. Relation: LAC/2007/20818. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007143797/211/226.

(070167445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Immobilière BIG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 64.074.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143602/800582/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2007, réf. DSO-CL00018. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

B.A.U. - Bureau d'Architecture Urbaine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 99.450.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143603/800583/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2007, réf. DSO-CL00017. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Constructions Luxembourgeoises K-Home, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.550.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143604/800417/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2007, réf. DSO-CL00016. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Electro-KW, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 87.885.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143605/800587/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2007, réf. DSO-CL00015. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070166652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Toys Market-Pommerlach SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOYS MARKET-POMMERLACH SA

Signature

Référence de publication: 2007143606/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05581. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Wullmaart-Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 96.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WULLMAART-POMMERLACH S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143607/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09416. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Wullmaart-Pommerlach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 14, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WULLMAART-POMMERLACH S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143608/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09419. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070166691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Veiner Bakes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.440.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143609/800540/12.

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2007, réf. DSO-CL00044. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(070166424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Société Financière d'Investissement FININVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 6.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT FININVEST

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007143613/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08593. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070166729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Quintus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 101.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour QUINTUS INVESTMENT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007143614/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08591. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070166728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Laucath S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 14.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour LAUCATH S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007143615/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08586. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

GMT (Media Mail) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 96.371.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007144087/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00951. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Laucath S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 14.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour LAUCATH S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007143616/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08585. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070166725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Fern III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.389.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

FERN III S.à R.L.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007144090/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01484. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Fern III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.389.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

FERN III S.à R.L.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007144091/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01486. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Fern GP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.387.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

FERN GP S.à R.L.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007144092/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01490. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Fern GP S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.387.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

FERN GP S.à R.L.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007144094/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01495. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Fern IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.390.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

FERN IV S.à R.L.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007144095/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01497. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Logix I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.180.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144098/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08383. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Fern IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.390.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

FERN IV S.à R.L.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007144096/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01501. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Fern II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.388.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

FERN II S.à R.L.
MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2007144097/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01504. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Logix II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.191.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144099/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08385. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Logix IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144100/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08386. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Logix V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.212.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144101/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08389. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Inmer Investments Sp.z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 134.007.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Il résulte de la décision du conseil de gérance de la société de droit polonais INMER INVESTMENTS Sp.z o.o. («la Société») du 16 novembre 2007, qu'une succursale est ouverte à Luxembourg:

- Nom: INMER INVESTMENTS Sp.z o.o. LUXEMBOURG BRANCH.

- Siège social: 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

- Objet social: L'activité principale de la succursale est de financer les activités du groupe BABCOCK & BROWN. Celle-ci consiste notamment dans la réalisation des tâches suivantes:

* Acquérir, détenir, vendre, souscrire, négocier des parts, actions, obligations, ou titres souscrits ou garantis par quelque société que ce soit dans le monde, ainsi que des obligations, titres garantis ou souscrits par tout gouvernement ou autorité n'importe où dans le monde.

* Contrôler, gérer, financer, subventionner, coordonner ou assister toute société dans laquelle la succursale luxembourgeoise a un intérêt direct ou indirect, fournir des services de secrétariat, administratifs, techniques, commerciaux ou d'autre nature à toutes les sociétés, faire des paiements par voie de subvention ou autre, et tout autre arrangement qui serait nécessaire dans le déroulement des affaires.

* Exercer une activité de prêt, d'avance de fonds, et de crédit à quelque condition que ce soit ainsi que d'entrer dans des contrats de garantis, d'indemnité et de cautions de tout type.

* Procéder à d'autres opérations, en relation directe ou auxiliaire à ses activités, considérées comme avantageuses par le conseil de gérance de la succursale.

* Acquérir tout ou partie des activités d'une personne, d'une société, entrer en partenariat avec elle, ou procéder à tout arrangement dans le but de partager les bénéfices.

* Acquérir, protéger, prolonger, renouveler, au Luxembourg ou ailleurs, toute marque, brevet, licence, procédé, concept, ou autre droit de propriété intellectuelle. Elle peut par ailleurs y renoncer, les modifier, les utiliser, les concéder ou accorder des privilèges et consacrer de l'argent à des expérimentations, tests et développements de brevets, inventions et droits que la succursale luxembourgeoise peut acquérir ou propose d'acquérir.

- Représentants de la société:

* Monsieur Thomas Neville Ravensdale, membre du Conseil de gérance, né le 5 avril 1962 à Londres, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 56c, Al. Jerozolimskie, 00-803, Varsovie, Pologne;

* Monsieur David James Ross, président du Conseil de gérance, né le 5 avril 1960 à Subiaco, Australie, résidant professionnellement au 56c, Al. Jerozolimskie, 00-803, Varsovie, Pologne;

* Monsieur Neil Dewar Lewis, vice-président du Conseil de gérance, né le 25 janvier 1962 à Johnstone, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 56c, Al. Jerozolimskie, 00-803, Varsovie, Pologne.

- Représentants permanents de la société pour l'activité de la succursale:

* Monsieur Christian Terberger, gérant, né le 27 octobre 1953 à Francfort, Allemagne, résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

* Monsieur Mark Geoffrey Ross Dunstan, gérant, né le 11 février 1962 à Melbourne, Australie, résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

* Monsieur Dimitri Servais, gérant, né le 13 avril 1976 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

- Pouvoirs de signature: la signature conjointe de deux gérants au moins engage la succursale dans le cadre des pouvoirs généraux conférés au Conseil de gérance. Ceux-ci prévoient la représentation sans limite de la succursale et les autorise à prendre des décisions, à faire des actes et à signer tout document au nom de la succursale dans le cadre de la réalisation et de l'exécution de l'objet social de celle-ci.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007144190/1026/53.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00073. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.